



Assemblée ordinaire du 12 décembre 2021 de la paroisse réformée de Courtelary-Cormoret
au temple de Courtelary à 10 h 45.

1. Bienvenue.

La présidente Mme Rita Galli, ouvre la présente assemblée qui a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle d'avis du district No 41 du 12 novembre 2021 avec l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue
2. Election des scrutateurs
3. Discuter et approuver le procès-verbal de la dernière assemblée
4. Discuter et approuver le budget 2022
5. Discuter et fixer la quotité de l'impôt de paroisse
6. Informations paroissiales
7. Informations du syndicat des paroisses
8. Divers.

Elle informe l'assemblée que les documents du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire du 26 août 2021 sont disponibles ainsi que les feuilles du budget.

Elle excuse la secrétaire de l'assemblée, Mme Tatiana Vuilleumier (remplacée par M. Gilbert Ogi)

- ★ 12 membres assistent à la présente assemblée.

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour

2. Election des scrutateurs.

M. Jean-Willy Bechtel est nommé scrutateur.

3. Discuter et approuver le procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 26.08.2021 a été publié sur le site de la paroisse. La présidente demande si quelqu'un souhaite obtenir des précisions ou a des remarques à formuler.

Ce n'est pas le cas et ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, par un vote à mains levées, avec remerciements à la secrétaire Mme Vuilleumier.

4. Discuter et approuver le budget 2022.

Le président Philippe Hauri donne connaissance des explications de notre caissier au sujet du budget 2022. Celui-ci accuse un excédent de charges de Fr. 57'831.- tout à fait supportable, vu les finances de la paroisse.

Philippe Hauri ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas utilisée, la présidente de l'assemblée propose de passer au vote.

Par un vote à mains levées, à l'unanimité, le budget 2022 est accepté par l'assemblée, avec remerciements au caissier de la paroisse.

5. Discuter et fixer la quotité de l'impôt de paroisse.

La quotité d'impôt est actuellement de 0.184. Elle est la plus basse des paroisses du syndicat d'Erguël.

Notre caissier proposerait de passer à 0.189, pour uniformiser ce taux avec les autres paroisses.

Le président propose de s'en tenir à la quotité actuelle et ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas utilisée, Rita Galli propose de passer au vote.

C'est à l'unanimité, par un vote à mains levées, que l'assemblée accepte le statu-quo concernant la quotité de l'impôt paroissial, **qui reste inchangée, soit à 0.184.**

6. Informations paroissiales.

Philippe Hauri donne diverses explications sur la situation, soit:

- ⇒ En cette année de problèmes liés à la COVID-19, un heureux événement viendra éclairer la vie dans la cure qui résonnera bientôt aux cris d'un petit bébé. Notre pasteure est, comme cela n'est plus un secret, enceinte. Actuellement, son médecin lui a prescrit un repos à 100%, raison de la présence de Mme Giauque Gagnebin.
- ⇒ Comme vous en avez déjà été informés lors de notre dernière assemblée, les gros travaux sont terminés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Paroisse réformée de Courtelary-Cormoret

- ⇒ Le CP s'est réuni pour ainsi dire tous les mois de cette année 2021, ainsi que le bureau du CP. Actuellement, il n'y a aucun cas en suspens, toutes les affaires ont été liquidées normalement.
- ⇒ Jean Vaucher, Bertrand Barras et votre serviteur ont suivi un cours, à Bienne, Delémont et St-Imier destiné aux membres des CP.
- ⇒ Alex Oppliger nous a informé, verbalement, qu'il ne souhaitait plus poursuivre au sein du CP. Il a motivé sa décision par diverses situations privées et personnelles.
- ⇒ A l'art. 20, al 1 de notre RO il est stipulé "Le conseil de paroisse se compose de 5 membres, y compris la présidente ou le président". Actuellement le CP est composé de:

Gabriella Zeller, vice-présidente, Anne Droz, Bertrand Barras, Jean Vaucher et votre serviteur.

En conséquence, nous remplissons les conditions énumérées à l'article précité et, pour le moment, nous ne recherchons pas de nouveau membre. Certaines paroisses de l'Erguël fonctionnent même avec 3 membres et tout va bien.

- ⇒ Le 12 juin 2021, notre paroisse a eu l'insigne honneur d'organiser le synode jurassien. Le CSJ est l'organe exécutif du Synode de l'arrondissement ecclésiastique du Jura. Dans la mesure du possible, les régions sont équitablement représentées. Un siège est réservé à un représentant de l'Eglise réformée évangélique de la République et canton du Jura et un siège à un représentant de la Fondation pour la pastorale des réformés alémaniques dans le Jura bernois. A l'occasion de cette très importante assemblée, plusieurs pasteurs ont été consacrés.
En ce qui nous concerne, il s'agit de notre pasteure Maëlle Bader et Maccaire Galopin.
- ⇒ Le prochain synode se déroulera le 11 juin 2022 à Moutier.

7. Informations du syndicat des paroisses.

Les activités du syndicat des paroisses de l'Erguël sont également impactées par les mesures sanitaires en relation avec la COVID-19. Toutefois, là aussi, toutes les affaires sont traitées à satisfaction.

8. Divers.

La présidente de l'assemblée Rita Galli demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sous ce point.

Jean-Willy Bechtel transmet les salutations de son épouse. Il manifeste le vœu que les assemblées ne se déroulent plus à l'église mais à la salle de paroisse.

Philippe Hauri répond que le Conseil avait à l'époque décidé de tenir les assemblées à la salle de paroisse, mais il avait été constaté qu'il y avait moins de monde lorsque ces assemblées se tenaient à cet endroit, raison pour laquelle celles-ci se tiennent de nouveau au temple, à l'issue du culte. Jean-Willy Bechtel

Paroisse réformée de Courtelary-Cormoret

ne partage pas cet avis, car il estime que lors des discussions, si le ton monte en cas de désaccord sur un sujet, de telles situations seraient mieux perçues dans un local neutre comme une salle de paroisse, plutôt que dans un temple.

Le président de paroisse prend note de la proposition de Jean-Willy Bechtel, qui sera discutée lors du prochain Conseil de paroisse.

L'assemblée ne souhaitant plus s'exprimer, Philippe Hauri souhaite un complet rétablissement à Irène Bechtel qui a toujours été très active de nombreuses années dans notre paroisse.

Avec la situation actuelle, après en avoir discuté avec les membres du Conseil, il a été décidé d'abandonner la fête de Noël organisée pour les enfants.

Concernant le culte du 24 décembre, seules les personnes vaccinées ou guéries pourront y assister, suivant en cela les directives du Conseil fédéral. Le vin chaud est abandonné pour cette année.

Rita Galli remercie chacun d'avoir participé à cette assemblée de décembre et souhaite à toutes et à tous une bonne santé, beaucoup de bonheur et de joyeuses fêtes de fin d'année. Prenez bien soin de vous.

Elle clôt l'assemblée à 11 h 25.

Au nom de l'Assemblée de paroisse
La présidente : Le secrétaire e.r:

R. Galli

G. Ogi